Réf. Farde e-Assemblées : 2600403

N° OJ : 182

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : EPV/2024/88/EP.- Convention entre la Ville de Bruxelles et la s.a. AG Real Estate relative à la réalisation d'une fresque urbaine, rue Eunice Osayande à 1000 Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 117 §1er;

Considérant que la Ville est propriétaire du bâtiment « la Ferme des boues » situé au Quai de la Voirie 1 à 1000 Bruxelles et qu'un des pignons du bâtiment donne sur la rue Eunice Osayande à 1000 Bruxelles adjacente au site du Canal Wharf construit par AG Real Estate;

Considérant que la Ville autorise AG Real Estate d'y créer un projet artistique emblématique : la réalisation d'une fresque murale sur son mur et que cette initiative, née de leur volonté commune de valoriser l'espace urbain, symbolise leur engagement en faveur de la culture et de l'art;

Considérant que AG Real Estate a choisi les artistes dénommés Mishel et Nickol Feldman, qui ont accepté de concevoir et de réaliser la fresque sur le mur du bâtiment de la Ville qui l'y autorise, du côté de la rue Eunice Osayande;

Que les travaux de réalisation de la fresque se sont terminés le 30 novembre 2023;

Considérant que la fresque est un ajout vivifiant, reflétant le dynamisme et l'ouverture à la créativité et que cette collaboration témoigne de la capacité à combiner l'esthétique urbaine et la vision artistique, pour le plaisir et l'inspiration de tous;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter la présente convention dans le but de définir les droits et les obligations des parties relatives à la réalisation d'une fresque urbaine sur le pignon du bâtiment de la Ville « la Ferme des Boues » donnant sur la rue Eunice Osayande à 1000 Bruxelles;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : la convention n° EPV/2024/88/EP entre la Ville de Bruxelles et AG Real Estate relative à la réalisation d'une fresque urbaine, rue Eunice Osayande à 1000 Bruxelles, est adoptée.

Annexes :

Convention fr et nl (Consultable au Secrétariat des Assemblées)